

CONSEIL D'ADMINISTRATION
SAMEDI 29 OCTOBRE 2016 - 09H00/18H00
PARIS

Présent(s)	BAUDRAND Jacky, BIGNET Frank, BOISSIERE Daniel, BUNIET Jean-Michel, BRAHIM Narjess, CHABANNES Emmanuel, COURPRON Alain, DHELENS Pierre, EKAMBI Stéphanie, FRITSCH Guillaume, GASQUET Frank, GODEL Pascal, GOSSE Cédric, GROSSETETE Jean-Marc, HARRISON Jessica, HUOT-JEANMAIRE Françoise, JAEGER Denis, LAPARADE Jacques, LEBRUN Marlène, LEGRAND Christophe, LESCURE Philippe, LHUISSIER François, MAIRE Denis, MARCHE Denis, MONSERAT Michelle, PEIFFER David, PY Alexandre, ROY Florent, SAINT-JEAN Bernard, SAMMUT Thierry, SOIN Patrick,, VIDIL Andrée, ZIENKIEWICZ Jean-Claude.
Absent(s)/ excusé(s)	BIGOT Pierre, DUPONT Anne-Charlotte, , FRIZZA Dominique, GAUTHIER Valérie.

Conformément aux statuts fédéraux adoptés par l'Assemblée Générale Fédérale du 19 mars 2016 :

- 2.3.1.2.16. *Le Conseil d'Administration est présidé par le Président de la F.F.TRI. et ne délibère valablement que si le tiers au moins de ses membres est présent.*
- 2.3.1.2.17. *Le Conseil d'Administration délibère à la majorité des présents. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.*
- 2.3.1.2.18. *Tout membre qui, sans excuse valable acceptée par le Président, a manqué trois séances consécutives du Conseil d'Administration de la F.F.TRI., perd cette qualité. Le vote par procuration et le vote par correspondance sont interdits.*

Plus du tiers des membres du Conseil d'Administration (CA) étant présent, le Président ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux participants.

1. Secrétariat Général / Administration Générale

1.1. Point licences

Patrick SOIN, Secrétaire Général, présente le point comparatif du nombre de licences et de clubs au 30 septembre 2016 :

- 49 963 licences au 30/09/2016 contre 45 844 au 30/09/2015, soit une progression de +8,98%
- 810 clubs au 30/09/2016 contre 793 au 30/09/2015, soit une progression de +2,14%.

1.2. Siège Fédéral : point de situation

Patrick SOIN, informe les membres du CA que l'audience du 24 octobre 2016 s'est soldée par un nouveau report. La prochaine audience est prévue le 28 novembre prochain. Le fond du dossier devrait être jugé à cette occasion, quelles que soient les demandes de report.

1.3. Point Rh

Patrick SOIN, Secrétaire Général, informe les membres du CA des derniers mouvements de personnels :

- CDD de Benjamin BOUF au service Vie Sportive renouvelé pour une période de 6 mois,
- CDD de Marine MIGEON au service Communication et Marketing pour une durée de 6 mois,
- Renouvellement de la période probatoire de 6 mois de Pierre BORDELOT, Responsable Vie Sportive,
- Recrutement en cours au service Secrétariat fédéral d'une Standardiste/assistante administrative en CDD pour une durée de 6 mois, compte tenu du fait que nous ne pouvons plus établir de contrat d'emploi d'avenir (initialement prévu), le quota en Seine Saint Denis étant atteint.

Patrick SOIN, rappelle que dans le cadre du bien être au travail, des séances de sport, relaxation...sont proposées aux salariés une fois par mois.

1.4. Point d'étape : Espace Tri 2.0

Jean Michel BUNIET, Vice-président en charge du Développement, informe les membres du CA que le BE a confirmé que le principe adopté lors du CA en juin 2015 (paiement par CB) était une orientation à privilégier et à développer mais propose la mise en place d'un système de paiement hors ligne de manière temporaire et transitoire pour pallier les difficultés rencontrées par certains clubs.

Le traitement manuel sera réalisé une fois par mois au siège fédéral (le dernier vendredi de chaque mois).

Dans la prochaine version d'Espace Tri, il sera prévu de permettre aux licenciés de régler par CB les frais associés à leur mutation.

Emmanuel CHABANNES, Trésorier, insiste sur le fait que ce système de paiement hors ligne ne sera utilisé que de manière transitoire et uniquement pour cette année.

Cette proposition est validé à l'unanimité.

1.5. Organisation et ODJ Séminaire des Président-e-s de Ligues

Jean Michel BUNIET présente aux membres du CA le projet d'ordre du jour et le programme du prochain Séminaire des Président-es de ligues qui se tiendra les 18,19 et 20 novembre prochains à Lille.

Vendredi 18 novembre 2016

17h00 - 19h00	Sport santé / Sport loisir : <ul style="list-style-type: none"> • Quelle ouverture de nos pratiques à ces publics • Quelles conséquences pour notre fédération 	Président-e-s de ligues CTL Arbitres
------------------	--	---

Samedi 19 novembre 2016

08h30 08h45	Ouverture du Séminaire	Jean Michel BUNIET Philippe LESCURE
08h45 10h45	La réforme territoriale	Cédric GOSSE
11h00 12h00	Information sur le développement des inscriptions en ligne	E.CHABANNES Jean Michel BUNIET
12h00 13h00	Rôle des Ligues Régionales dans le Projet de Performance Fédéral / Partie 01	Dominique FRIZZA Frank BIGNET
14h30 15h45	Rôle des Ligues Régionales dans le Projet de Performance Fédéral / Partie 02	Dominique FRIZZA Frank BIGNET
16h00 17h30	Baptême cyclisme sur piste	

Dimanche 20 novembre 2016

08h30 09h30	Les nouvelles pratiques et les nouvelles offres au sein de la F.F.TRI.	Jean-Michel BUNIET
09h30 10h30	Présentations Professionnalisation et Enquête métier	Agnès FANJAUD Bertrand MEYER
10h45 11h30	Interventions et questions des Président-e-s de ligues	Philippe LESCURE
11h30 11h45	Conclusion et clôture du séminaire	Philippe LESCURE

1.6. Saisine par voie électronique

Conformément au décret n° 2015-1404 du 5 novembre 2015 relatif au droit des usagers de saisir l'administration par voie électronique, les collectivités territoriales et les fédérations sportives délégataires d'une mission de service public (ainsi que leurs organes déconcentrés : ligues régionales et comités départementaux) vont devoir mettre en place à compter du 7 novembre 2016 un dispositif de saisine par voie électronique :

- soit par téléprocédure,
- soit par formulaire de contact
- soit par email.

Le BE a validé l'ouverture de la saisine électronique, sur un mail dédié SVE@fftri.com, pour les sujets pour lesquels notre Réglementation Sportive impose l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception (hors discipline et antidopage) :

- les demandes de dérogation auprès de la CNS
- les contestations auprès de la CNS des décisions de la CNGE (pénalités) / nota en cas de pénalités financières, le chèque devra être transmis par courrier
- les réclamations adressées à la CNS

- les appels auprès du BE pour contester les décisions de la CNS prises dans le cadre des procédures de réclamation et de contestation)

Les accusés de réception et/ou d'enregistrement seront gérés manuellement.

Ce nouveau procédé est intégré dans le projet de Réglementation Sportive 2017.

NOTA : les modalités techniques de saisine par voie électronique ont été modifiées par le CA du 16 novembre 2016, la saisine s'effectue via le formulaire de contact mis en place.

1.7. Procédure électorale

Guillaume FRITSCH, Président de la Commission Nationale Électorale, précise que la procédure électorale est en cours de finalisation et propose d'y intégrer :

- les conditions de prise en charge des membres du CA sortant / entrant, des candidat-e-s non élu-e-s
- les modalités de présentation, en séance, des projets des candidat-e-s à la présidence de la F.F.TRI.
- les modalités de présentation, en séance, des candidat-e-s au CA

Le CA valide à la majorité les conditions et modalités suivantes :

- **Membres du CA sortants (candidats à l'élection ou non, réélus ou non)**
 - les réservations sont effectuées et payées par la F.F.TRI., à défaut les frais de déplacement, de restauration, d'hébergement seront remboursés dans le respect des procédures fédérales en vigueur, et sur présentation de justificatifs.
- **Nouveaux membres du CA entrants**
 - les frais de déplacement, de restauration, d'hébergement seront remboursés dans le respect des procédures fédérales en vigueur, et sur présentation de justificatifs.
- **Candidat-e-s non élu-e-s**
 - aucune prise en charge fédérale
- **Présentation, en séance, des projets des candidat-e-s à la présidence de la F.F.TRI. :**
 - 10 minutes de présentation par candidat en séance. Dans la mesure où les projets sont transmis en amont, aucun débat, ni séquence de questions / réponses, ne seront autorisés en séance.
- **Présentation des candidat-e-s au CA :**
 - possibilité de transmettre un CV, un document de présentation ou de motivation (sans restriction de nombre de pages) en même temps que la candidature. Ces éléments seront rendus accessibles par voie électronique (Google Site dédié à l'AG fédérale notamment).
 - 1 minute de présentation en séance
 - en cas d'absence le jour de l'AG, le candidat a la possibilité de transmettre une vidéo de présentation d'une durée maximum d'1 minute

Ces éléments seront intégrés dans la procédure électorale qui sera diffusée prochainement (publication sur le site internet, envoi aux ligues régionales, newsletter...).

A l'issue des discussions effectuées sur les élections, Philippe LESCURE fait part au Conseil d'Administration de sa candidature à la Présidence de la F.F.TRI. Florent ROY, membre du CA, a également informé les membres du CA de sa candidature à la Présidence.

Alain COURPRON s'interroge sur les modalités de prises en charge des frais de campagne des candidat-e-s à la Présidence ; il insiste sur la nécessité que soit respecté le principe d'égalité de traitement des candidat-e-s, qu'ils soient candidat-e-s/candidat-e-s ou candidat-e-s/Président-e-s.

Le Conseil d'Administration précise qu'aucune enveloppe budgétaire n'est prévue et que les candidat-e-s à la Présidence gèrent leurs campagnes à leurs frais personnels.

Le Président, Philippe LESCURE, confirme son attachement à dissocier ses actions au titre de sa fonction actuelle de Président de celles qu'il pourrait mener au titre de sa candidature. Il ajoute que les membres du BE qui seraient amenés à représenter la F.F.TRI. sur, notamment, des AG de ligues régionales, le feront au titre de leur fonction fédérale et ne feront campagne pour aucun des candidat-e-s déclaré-e-s.

1.8. Vacance poste BE

Philippe LESCURE, Président, revient sur la récente démission de Dominique SAGARY de son poste de Vice-président en charge de la Vie Sportive et rappelle donc que le poste est vacant. A titre exceptionnel et compte tenu de la date proche de la prochaine Assemblée Générale Fédérale électorale, le Président souhaite recueillir l'avis du Conseil d'Administration afin de ne pas nommer un-e- nouveau-elle Vice-président-e pour la durée restante de l'olympiade (4 mois et demi).

Les membres du CA valident cette proposition à l'unanimité.

1.9. Proposition de modification de la RGF

Ce point est reporté au CA téléphoné du 16 novembre 2016.

2. Trésorerie Générale

2.1. Projet de budget prévisionnel 2017

Emmanuel CHABANNES, Trésorier, informe les membres du CA que compte tenu du fait qu'un certain nombre de commissions n'a pas encore fait remonter leurs demandes pour 2017, le projet de budget 2017 ne peut pas encore être présenté.

2.2. Contrôle de gestion de la CNF sur la situation au 31/08/2016

Alain COURPRON, Président de la Commission Nationale Financière, présente le bilan trimestriel de la CNF.

Alain COURPRON en profite pour remercier Odile NJOUANDJA et Clélia GIBEAUX, la Comptable et l'Assistante Comptable pour leur travail et leur engagement.

Les résultats au 30 septembre 2016 sont présentés et l'estimation du résultat global est à -15 000 euros.

3. Triathlon Événements

3.1. Présentation de MOVE PUBLISHING par Philippe SPANGHERO

Philippe SPANGHERO, Directeur Général de MOVE PUBLISHING présente la société MOVE PUBLISHING EVENTS et présente un point sur les organisations à venir.

3.2. Point général :

3.2.1. Nice 2016

Après la tragédie du 14 juillet à Nice, la Ville de Nice au terme de nombreux échanges avec l'Etat a estimé que le dispositif de sécurité nécessite un engagement trop important de forces de l'ordre déjà beaucoup mobilisées par ailleurs et toutes les épreuves de triathlon ont été annulées deux semaines avant la date prévue initialement (Course Elite du Grand Prix de D1, Championnats de France Groupes d'âges et course open).

Les concurrents engagés ont été remboursés de leur frais d'inscription.

Cette annulation tardive a un impact de près de 55.000 € HT sur les comptes de l'organisateur et il a été demandé à la Ville de Nice de prendre cette somme à sa charge.

Pour 2017, la date prévisionnelle (en attente de validation) de l'épreuve est prévue aux 23&24 septembre. L'implantation prévue est identique à celle de 2015 : promenade des Anglais, Théâtre de Verdure, quai des Etats Unis.

3.2.2. Embrun 2016/2017

L'opération 2016 a été bénéficiaire et l'organisation est reconduite pour 2017.

3.2.3. Paris 2017

Le Triathlon de Paris aura lieu le 2 juillet 2017

L'ouverture des inscriptions est prévue le 17 novembre 2017.

3.2.4. Bike and Run Paris 2017

Le Bike & Run de Paris 2017 aura lieu le 26 mars 2017.

Le site de départ, d'arrivée et le village se situeront dans le Parc André Citroën.

Une épreuve pour les jeunes (à partir de 10 ans) sera également proposée.

4. Marketing / Communication

4.1. Equipementier 2017/2020

Suite au retrait d'Adidas au 31 décembre 2016, Frank GASQUET, Vice-président en charge de la Communication et du Marketing, fait savoir au CA que des négociations sont actuellement en cours avec différents équipementiers. Une décision devrait être prise avant fin décembre pour le choix d'un équipementier.

4.2. Perspectives partenariats

Frank GASQUET présente également les différentes perspectives de partenariats. Le Président indique qu'il doit prochainement effectuer un certain nombre de rendez vous avec des partenaires potentiels.

5. Vie Sportive

5.1. Calendrier GEF 2017

Christophe LEGRAND, Président de la Commission Nationale des Grandes Epreuves, présente aux membres du CA le calendrier des GEF 2017 validé par le BE du 17 octobre dernier :

Championnat de France des Clubs de Division 1 de Triathlon GRAND PRIX F.F.TRI.

- DUNKERQUE (59), 21 mai
- VALENCE (26), 2-juil.
- GRAY (70), 23-juil., sous réserve de confirmation écrite de l'organisateur de GRAY avant le 28-octobre

Championnat de France des Clubs de Division 2 de Triathlon

- LA ROCHELLE (17), 10 juin
- ANGERS (49), 22 juillet

Championnat de France des Clubs de Division 3 de Triathlon

- 1/2 Finale zone C : VALENCE (26) 2-juil.

Championnat de France Individuel Groupes d'Âge de Triathlon

- GRAY (70) 16-juillet

Championnat de France Individuel distance L de Triathlon

- DIJON (21) 2-juil.

Championnat de France Jeunes de Triathlon

- PIERRELATTE (26) 03 juin

Championnat de France de Cross-Triathlon

- CALVI (2B) 14 mai

Championnat de France de Paratriathlon

- GRAVELINES (59) 3-sept.

Championnat de France des Clubs de Division 1 de Duathlon GRAND PRIX F.F.TRI. et Championnat de France des Clubs Masculins de Division 2 de Duathlon

- D1 / D2 PAILLENCOURT (59) 26-mars
- D1 / D2 PARTHENAY (79) 09 avril
- D1 / D2 LIÉVIN (62) - CLM 14 mai
- D1 / D2 EVREUX (27) 10 septembre
- Finale D1 NOYON (60) 24 septembre

Championnat de France des Clubs Féminins de Division 2 de Duathlon

- 1/2 Finale zone A LIÉVIN (62) - CLM 14 mai
- 1/2 Finale zone B PARTHENAY (79) 9 avril
- Finale NOYON (60) 24 septembre

Championnat de France des Clubs Masculins de Division 3 de Duathlon

- 1/2 Finale zone A LIÉVIN (62) - CLM 14 mai
- 1/2 Finale zone B PARTHENAY (79) 9 avril
- Finale NOYON (60) 24 septembre

Championnat de France Individuel Elite & U23 de Duathlon

- PAILLENCOURT (59) 26-mars

Championnat de France Individuel distance L de Duathlon

- VERRUYES (79) 2 juillet

Championnat de France Jeunes de Duathlon

- BONDOUFLE (91) 2-avr.

Coupe de France des Clubs de Duathlon

- pas de candidat à ce jour

Championnat de France d'Aquathlon

- MONTCEAU-LES-MINES (71) 8 juillet

Championnat de France Bike & Run

- CALAIS (62) 5 mars

Championnat de France des Raids - Jeunes

- LE TOUQUET (62) 8 avril

Championnat de France des Raids - Adultes

- MENDE (48) 8 juillet

Championnat de France Jeunes de triathlon

- PIERRELATTE 3 juin

5.2. Groupe de travail réflexion GP D1

Jacky BAUDRAND fait un point d'étape des travaux actuellement menés par le groupe de travail "réflexion GP D1" qui a été mis en place depuis le début du mois de septembre 2016.

Il rappelle l'objectif de ce groupe de travail : comment faire évoluer le circuit D1 en le rendant plus attrayant, en revisitant son format, sa temporalité pour nos publics et nos licenciés.

Il indique que 3 sous-groupes sont constitués pour mener les réflexions :

- *le circuit et les organisateurs, piloté par Christophe LEGRAND,*
- *les critères sportifs, piloté par Jean Baptiste PREZELIN,*
- *la communication, relations TV, plans de communication, piloté par Jacky BAUDRAND.*

Les travaux de ces sous groupes seront restitués fin novembre 2016 et feront l'objet d'une analyse déterminant, entre autres, les forces et les faiblesses. Des préconisations seront ensuite présentées au Conseil d'Administration pour une mise en place en 2018.

6. Développement

6.1. Raids/SwimRun

Jean Michel BUNIET, Vice-président en charge du développement, rappelle qu'un courrier a été envoyé aux Président-e-s de Ligues par le Président pour rappeler le rapprochement opéré entre la Fédération des Raids Multisports de Nature et la F.F.TRI., prévoir les demandes d'affiliation des clubs de raids et anticiper les questions relatives à la validation des statuts ainsi que celles des quotas d'arbitre.

Dans le cadre du rapprochement de la F.F.TRI. avec la Fédération des Raids Multisports de Nature (FRMN), ont été identifiés des territoires (ligues régionales ou secteurs géographiques) au sein desquels le nombre de clubs ou d'organisateur est significatif ou pour lesquels ce rapprochement suscite des interrogations.

Hervé SIMON, Président de la Fédération des Raids Multisports de Nature (FRMN), et Jean-Michel BUNIET, Vice Président en charge du Développement, vont organiser des rencontres afin de présenter aux responsables de ces structures l'organisation de la F.F.TRI. et notre mode de fonctionnement. Ils seront accompagnés par des Conseillers Techniques Nationaux, Claire GROSSOEUVRE et Alexandre DODU :

- Provence-Alpes (Avignon, 24/10/16)
- Languedoc Roussillon (Montpellier, 07/11/16)
- Midi Pyrénées (Toulouse, 08/11/16)
- Rhône Alpes (Lyon, 28/11/16)
- Auvergne (Clermont Ferrand, 29/11/16)

Jean-Michel BUNIET s'est déplacé à BEAULIEU (SwimRun Côte d'Azur, samedi 23 et dimanche 24 octobre 2016) pour répondre aux interrogations que peuvent se poser concurrents et organisateurs quant au positionnement de la F.F.TRI., qui a demandé au Ministère chargé des Sports la délégation des SwimRun.

Lorsque les règles techniques et de sécurité (RTS) des raids seront finalisés, les RTS des Swimrun seront rédigées.

6.2. Plan d'actions et de mobilisation contre le sexisme

Michelle MONSERAT, Présidente de la Commission Nationale Féminine, présente un point d'information. Elle précise que la F.F.TRI. fait le choix de s'associer au plan d'actions et de mobilisation contre le sexisme et de s'investir aux côtés des pouvoirs publics. Dès à présent, la F.F.TRI. s'engage donc à :

- rendre visible le sexisme qui se manifeste dans la vie quotidienne des femmes – au travail, dans l'espace public, dans la sphère privée et familiale, dans le sport, la culture, ou encore les médias ;
- mettre en lumière les femmes qui, dans tous ces domaines, font face, innovent, agissent, produisent et dont le travail, la création, l'engagement sont souvent maintenus dans l'ombre ;
- agir pour que chacun, dans l'exercice de ses fonctions, mais aussi dans sa vie personnelle, amicale, familiale, ou dans son rôle de parent, fasse reculer tout ce qui porte atteinte à l'égalité entre les femmes et les hommes.

7. Haut Niveau / International / Médical

7.1. Etats fédéraux du sport de haut niveau

La F.F.TRI. réunira différents acteurs de la vie fédérale le 03 décembre 2016 à Paris, afin d'établir un bilan des JO et de l'Olympiade. A cette occasion, des perspectives ou préconisations d'évolution pourront être apportées.

Pour cela, la Direction Technique Nationale élabore un document permettant à chacune et chacun de partager le bilan de l'olympiade.

Plusieurs thématiques seront abordées auprès de différents acteurs fédéraux :

- Quelle définition du sport de haut niveau ?
- Comment optimiser la performance et le projet olympique/paralympique ?
- Comment le sport pour tous peut-il préfigurer le sport de haut niveau ?
- Quelle gouvernance pour le sport de haut niveau ?
- Quel rôle pour les territoires dans le sport de haut niveau ?
- Comment préparer le sport de haut niveau à son projet de vie ?

Ces thématiques seront également abordées lors du colloque de la DTN, celui des CTL et le séminaire des Présidents de Ligues Régionales.

7.2. Résultats appel à projet de Recherche et de Développement 2016

Ce point est reporté au CA ouvert aux Président-e-s de ligues du 25 février 2017.

7.3. Congrès ITU / FRATRI

Denis JAEGER, Président de la Commission Nationale des Affaires Internationales, informe les membres du CA que le prochain congrès électif de l'ITU se tiendra à Madrid, le 11 décembre 2016.

Les candidatures françaises déclarées sont les suivantes :

- Bernard SAINT-JEAN : Constitution Committee
- Philippe FATTORI : Coaches Committee
- Claude MARBLE : Medical Committee

Jessica HARRISON et Yannick Bourseaux ont déjà été élus par leurs pairs, lors des Championnats du Monde de Cozumel, à l'Athletes Committee. Jessica est présidente de cette commission et représentera les athlètes à l'Executive Board de l'ITU pour les 2 prochaines années.

En marge de ce congrès, est organisée par le Président de l'association des Pays Francophones de Triathlon (FRATRI), Philippe LESCURE, un Bureau Exécutif de la FRATRI et l'Assemblée Générale de celle ci, le 09 décembre 2016, à Madrid.

8. Relation avec les Ligues Régionale / Discipline

8.1. Réforme territoriale

Cédric GOSSE, Vice Président en charge des relations avec les Ligues Régionales, indique qu'un courrier d'information a été adressé aux ligues concernées par la fusion rappelant les dispositions adoptées par le BE en matière d'accompagnement sur le dossier de la réforme territoriale.

Cédric GOSSE précise qu'il est également demandé aux Président-e-s de ligue concernée de bien vouloir indiquer s'ils souscrivent à une ou plusieurs des solutions d'accompagnement proposées par notre cabinet d'expertise comptable Accord Sport.

Pour ce qui concerne la mise en place des associations de coordination, Cédric GOSSE rappelle que deux structures manquent encore à l'appel mais que des réunions de rapprochement sont prévues :

- Nord Pas de Calais / Picardie : réunion prévue le 05 novembre prochain
- Provence Alpes / Côte d'Azur : Des discussions vont être engagées avec les Président-e-s de ligues respectives.

Cédric GOSSE rappelle que le Bureau Exécutif a confirmé la possibilité optionnelle pour les ligues régionales de faire appel à l'accompagnement proposé par le cabinet Accord Sport sur les thématiques suivantes aux fins de sécuriser leurs démarches :

- **diagnostic et accompagnement au rapprochement** (sous réserve que l'ensemble des ligues au sein d'un même territoire fasse appel à Accord Sport pour cette prestation)
 - 3000 € HT par nouvelle ligue pour 25h de consultation (prise en charge fédérale à hauteur de 60%)
 - 150 € HT par heure supplémentaire sur agrément préalable
 - frais de déplacement en sus
- **rédaction du traité de fusion** (sous réserve que l'ensemble des ligues d'un même territoire ait fait appel à Accord Sport pour la phase de diagnostic)
 - 2000 € HT par nouvelle ligue (prise en charge fédérale à hauteur de 60%)
 - 150 € HT par heure supplémentaire sur agrément préalable

- **assistance à la finalisation du rapprochement** (sous réserve que l'ensemble des ligues d'un même territoire ait fait appel à Accord Sport pour la phase de diagnostic et de rédaction du traité)
 - 1000 € HT par nouvelle ligue (prise en charge fédérale à hauteur de 60%)
 - 150 € HT par heure supplémentaire sur agrément préalable

Ce point est inscrit à l'ordre du jour du séminaire des Président-e-s de ligues régionales.

8.2. Perspectives réforme électorale 2018 (AG 2017)

Alain COURPRON présente un point d'étape des travaux engagés par le groupe de travail "élections".

Il souhaite recueillir l'avis du CA quant aux premières orientations proposées par le groupe de travail dont certaines sont encore en attente de validation juridique :

- Concernant la répartition des voix par territoire : à la majorité, les membres du CA, retiennent préférentiellement l'orientation suivante : **50% de voix fixes attribuées de manière équitable et 50% des voix attribuées en fonction des nombre des licenciés.**
- Concernant le nombre de représentants votant à l'AG fédérale (grands électeurs) : à la majorité, les membres du CA, retiennent préférentiellement l'orientation suivante : **3 représentants (le Président de la ligue, un représentant des clubs et un représentant des organisateurs) par territoire, sous réserve de validation juridique.**

Une prochaine réunion est prévue le 14 novembre en présence d'un avocat et un document de présentation sera finalisé pour le séminaire des Président-e-s de Ligues. Ce point sera également inscrit à l'ordre du jour du BE de décembre, du CA de février pour être présenté pour validation à l'AG de mars 2017.

Philippe LESCURE salue le travail effectué et les orientations proposées.

8.3. Nouveau règlement disciplinaire à adopter lors de l'AG de mars 2017

Les services juridiques du CNOSF ont transmis une note aux fédérations précisant que le décret n°2016-1054, paru au Journal officiel du 03 août 2016, est venu modifier les dispositions du règlement disciplinaire type des fédérations sportives agréées.

Ce décret, résultant de la volonté du mouvement sportif de moderniser et simplifier les procédures disciplinaires, apporte un certain nombre de modifications parmi lesquelles on peut retenir :

- La possibilité pour les fédérations d'adopter des dispositions complémentaires au règlement disciplinaire type ;
- L'extension du champ disciplinaire aux dirigeants et licenciés de fait ainsi qu'aux personnes licenciées au moment des faits ;

- La possibilité de recourir au courrier électronique pour un certain nombre d'actes (convocation, notification de décision), ainsi qu'aux conférences audiovisuelles pour tout ou partie des débats ;
- La réduction des délais de convocation (de 15 à 7 jours) et de procédure (de 3 mois à 10 semaines en 1ère instance, de 6 mois à 4 mois au total). Ces délais peuvent toutefois être prorogés d'un mois en cas de circonstances exceptionnelles ;
- La suppression de l'automatisme du caractère suspensif de l'appel ;
- La confirmation de la possibilité de prononcer des mesures conservatoires ;
- La modification de la liste des sanctions prévues par le règlement, offrant davantage de souplesse aux fédérations et inscrivant la possibilité, sous conditions, de sanctions automatiques.

La date limite d'adoption du règlement disciplinaire par les fédérations est fixée au 1er juillet 2017.

Par ailleurs, le décret modifie également l'annexe I-V du code du sport (Dispositions obligatoires des statuts des fédérations sportives agréées) afin de permettre aux fédérations de prévoir l'adoption du règlement disciplinaire par une instance collégiale autre que l'assemblée générale.

Le Président LESCURE clôture la séance et remercie les membres du Conseil d'Administration pour leur participation.

Philippe LESCURE – Président

Patrick SOIN – Secrétaire Général